

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 29 avril 2021**

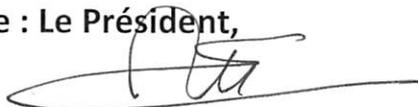
Année scolaire : 2020-2021
 Numéro de séance : 04
 Date de convocation : 12/04/2021
 Présidence de : M. ROTTIER ERIC

Quorum : 12
 Nombre des présents : 17
 Nombre d'absents excusés : 1

Début de la séance à : 18h Web-Conférence

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numé o d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
ORDRE DU JOUR :					
1. Désignation d'un secrétaire de séance					
2. Présentation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration n°4					
3. Adoption du PV du conseil d'Administration n°3 du 2 février 2021		3			
4. <u>Projet d'établissement</u> :			4/21		
▪ Convention de partenariat pour l'organisation du nouveau festival saison 5 – édition 2020/2021					
▪ Adhésion SM- CAMMI			4/23		
▪ Convention avec l'UPPA – Captation vidéo d'une conférence		4	4/25		
▪ Convention avec AGROPARISTECH pour l'organisation des épreuves écrites du concours A-BCPST			4/22		
▪ Convention d'utilisation de la salle polyvalente du collège Marguerite de Navarre dans le cadre de l'accueil du concours CCP INP E3A, du 3 au 7 mai 2021			4/26		
▪ Convention avec l'UPPA pour la mise en place du dispositif Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)		5	4/31		
▪ Sorties pédagogiques			4/27		
5. <u>Budget 2021</u> :					
▪ Convention adhésion groupement de services commande publique ACENA 2022		6	4/30		
▪ Adhésion au groupement de commande Électricité et Gaz Naturel 2023-2025 SDEEG			4/29		
▪ Avenant n°1 à la convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat destinées aux lycéens au sein du collège innovant Pierre Emmanuel à Pau			4/24		
▪ Décisions budgétaires modificatives pour information (intégration au budget de subventions spécifiques)			4/28		
▪ Décisions budgétaires modificatives pour vote :					
○ Admissions en non-valeur pour les frais scolaires de deux familles (total : 402.42 €)			4/32		
○ Prélèvement sur fonds propres de 1086.05€ pour le financement d'une intervention sur four cuisine					
6. Compte financier 2020		7			
7. Questions diverses (à déposer à mon secrétariat 48h avant la réunion du conseil d'administration).			4/19 – 4/20		
		8-9-10			

Signature : Le Président,



Le Secrétaire,



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 29/04/2021

En raison de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration se réunit en visioconférence à l'aide du lien de connexion fourni par l'établissement : <https://meet.jit.si/LyceelBarthouConseildAdministration02022021>.

La séance débute à 18h30 avec le décompte des administrateurs présents connectés à la visioconférence :

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'Établissement	M. ROTTIER Eric	X						
	Adjoint	M. GIRAUD Patrick	X						
	Gestionnaire	M. ROUE Sébastien	X						
	CPE	M.GUILHAUMAUD Christophe	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme ESPAGNAC Frédérique		X		Mme FRANCO Nathalie		X	
		M. CHERET Pierre	X			Mme DUTARET BORDAGARAY Claire		X	
	Commune-siège Communauté d'agglomération	M. PLEGUE Jean-François	X			Mme LOUVET GIENDAJ Catherine		X	
		M. SAUBATTE Eric		X		M. LAURAND Régis		X	
Personnalité qualifiée	M. BOURDAT Marc	X							
	M. LAPORTE Didier	X							
Total			8	2	0		1	3	0

Personnels de l'établissement	Personnels administratifs techniques ouvriers sociaux et de santé et	Mme ERTAURAN-VERITE Marianne	X			M. DOUMENG Stéphane			
		M. COUVREUR Xavier	X			M. DA COSTA Stéphane			
		Mme LEMAITRE Karine	X			Mme DESGARDIN Sandrine			
Total			3	0	0		0	0	0

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M. MARTINEZ Fabrice		X		M. DERBALI Rachid			
		Mme BOUCHEMAL-MBIGUINO Zina	X			Mme GIMENEZ Lydia			
		M. NUSSBAUMER Christophe	X			Mme RAMOND Evelyne			
		M. MAZEYRIE Cédric	X			Mme BERAUD Valérie			
		M. RIETSCH Michel	X			Mme LE BONNIEC Sandra			
	Elèves	M. MINVIELLE Romain			X	Mme BARANGER Camille			
		Mme MINYASAN-CARCY Nathalie			X	Mme BRITSCH Natacha		X	
		Mme LEPERE Agathe	X			Mme LEPERE Alix			
		Mme BABY Mathilde	X			Mme BOUCHE Chloé			
Total			6	2	1		0	1	0

Total			17	4	1		0	4	0
--------------	--	--	-----------	----------	----------	--	----------	----------	----------

En début de séance, 17 membres votants sont présents. M. BOUCHETA Ali est présent également, à titre d'auditeur, pour apporter son assistance technique au suivi de la visioconférence.

M. ROTTIER expose les règles de vote « à main levée électronique » qui sont adoptées pour cette réunion en visioconférence. Pour chaque vote, il posera successivement les trois questions « qui vote pour ? », « qui vote contre ? », « qui s'abstient ? » et les membres du Conseil d'Administration répondront alors à une seule des trois questions à l'aide de l'outil « lever la main » du logiciel. M. BOUCHETA assure la vérification de ce dispositif, notamment en comptant les votes à main levée.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Lors de la réunion précédente du 26 novembre 2020, le Conseil d'Administration avait procédé à la désignation des secrétaires de séance pour les réunions prévues de l'instance au cours de l'année scolaire 2020-2021 :

- Pour la séance de février 2021 : Mme BOUCHEMAL-MBIGUINO Zina, élue représentante des parents d'élèves FCPE,
- Pour la séance d'avril 2021 : Mme ERTAURAN-VERITE Marianne, élue représentante des personnels ATSS,
- Pour la séance de juin 2021 : M. MINVIELLE Romain, élu représentant des élèves lycéens.

Mme ERTAURAN-VÉRITÉ Marianne (représentante pour les ATTE / ATSS) désignée secrétaire de la séance et M. ROTTIER, président du conseil d'administration ouvrent la séance.

2. Présentation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration n° 4

Monsieur ROTTIER procède à la lecture des différents points portés à l'ordre du jour du CA, il indique pour le point 4 / convention avec l'UPPA pour la mise en place du dispositif PPPE, il ne s'agira pas de la convention, non encore établie, mais de l'autorisation donnée par le CA pour l'expérimentation de la mise en œuvre des parcours préparatoires au professorat des écoles PPPE.

Monsieur ROTTIER donne lecture des questions diverses déposées et qui seront examinées en fin de séance :

- Questions communes FCPE / PEEP

Débit Internet / Équipement des salles / Visio / Orientation / Espagnol / Accompagnement des AED vers les élèves / Procédure enseignants – élèves.

- Questions personnels ATTE / ATSS

Dotation en postes personnels ATTE – Région Nouvelle Aquitaine.

En ce qui concerne La demande de maintien du poste de cuisinier prévu en suppression au 01/09/2021, nous n'avons pas de nouvelle à ce jour : qu'en est-il ? Poste entretien espaces verts.

Dotation en postes personnels ATSS.

Quels moyens administratifs supplémentaires, les services du Rectorat ont-ils prévus ?

Protection des personnels – dégradation des locaux.

- Questions BPE

ASSR2 / Démobilisation des élèves / Salle de restauration / Relations élèves – professeurs / Grand Oral – Bac blanc

3. Adoption du PV du Conseil d'Administration n°3 du 2 février 2021

Monsieur NUSSBAUMER demande comment se procurer la version amendée du procès-verbal du CA lors des observations ont été formulées lors de l'adoption et intégrées par la suite.

Monsieur ROTTIER indique que le procès-verbal modifié est publié sur le site du lycée.

VOTE : Le procès-verbal du Conseil d'Administration n°3, est adopté à l'unanimité des 17 votants.

4. Projet d'établissement

Monsieur ROTTIER présente successivement les points portés par cette rubrique.

➤ **Convention de partenariat pour l'organisation du nouveau festival – saison**

Il s'agit d'une convention-cadre afin de permettre le déplacement des élèves à CENON les 17 et 18 mai 2021, sous réserve que la situation sanitaire le permette.

Monsieur NUSSBAUMER demande combien d'élèves sont concernés par ce projet.

Monsieur ROTTIER indique un petit groupe.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Adhésion SM-CAMMI**

La mutualisation du service permet d'offrir aux établissements un tarif beaucoup plus attractif qu'en l'absence d'adhésion. En moyenne un établissement devrait payer la somme de 1600€ pour l'année si l'on devait se baser sur le nombre moyen d'interventions annuelles sur site effectuées pour l'ensemble des adhérents.

Le montant de la cotisation pour l'année 2021 est fixé à 400€ TTC.

Monsieur NUSSBAUMER demande de quelles interventions il s'agit, est-ce un suivi des applications informatiques ?

Il est répondu qu'effectivement c'est le cas.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Convention avec l'UPPA**

Ce service est sollicité par le lycée auprès de l'UPPA afin de filmer les conférences données au lycée, en général par les enseignants de l'université. Les moyens techniques de l'UPPA ont été fortement sollicités pendant cette période de crise sanitaire, le lycée a dû passer par une société privée afin de réaliser certaines captations, le coût en était assez élevé. Le service rendu par l'UPPA est gratuit.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Convention AGROPPARISTECH**

Il s'agit d'une autorisation de principe afin d'accueillir les épreuves écrites des concours d'entrée aux grandes écoles – concours A-BCPST.

Monsieur NUSSBAUMER s'étonne de la présentation de cette convention à cette date alors que ce concours se déroule actuellement.

Monsieur ROTTIER indique qu'il n'a pas été possible de réunir un conseil d'administration en amont, la convention n'ayant pas été réceptionnée lors du précédent CA, il eût fallu réunir un CA sur ce seul sujet. C'est un service public de proximité qui est rendu aux élèves, cela leur évite un déplacement à Paris. Organisation complexe à mettre en place en période habituelle, d'autant plus complexe compte tenu du contexte sanitaire : les provideurs –adjoints sont remerciés par Monsieur ROTTIER pour leur investissement ainsi que les équipes du lycée.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Convention d'utilisation de la Salle Polyvalente de M. de Navarre**

Il a été nécessaire de trouver une grande salle à proximité du lycée afin d'accueillir certaines épreuves écrites des concours aux grandes écoles compte tenu des dispositions sanitaires à appliquer. Le collège M. de Navarre dispose d'une grande salle polyvalente, objet de cette convention d'utilisation de locaux scolaires. L'école supérieure de commerce accueille également les épreuves de deux concours.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Convention avec l'UPPA pour la mise en œuvre PPPE – Vote : 17 pour – unanimité**

Monsieur ROTTIER précise que le document a été communiqué aux membres du conseil d'administration en début de semaine. Il s'agit d'autoriser l'expérimentation pour la mise en œuvre des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à partir de la rentrée 2021.

Monsieur NUSSBAUMER indique que lors du précédent CA, il avait été fait état de 40 étudiants, les heures d'enseignements n'étaient pas prises en compte dans la DGH présentée. Ce seront 80 étudiants, qu'en est-il de la DGH ?

Monsieur ROTTIER répond qu'effectivement au 02/02, les moyens prévus n'étaient pas connus. L'UPPA a souhaité doubler l'effectif accueilli, pour des raisons de gestion des moyens. Le dialogue est en cours avec les services académiques, il serait envisagé 60 heures, les équipes pédagogiques du lycée se réunissent afin d'organiser les enseignements. L'organisation sera communiquée lors du prochain CA, également à savoir sous quelles conditions ces étudiants pourraient être accueillis au service de restauration.

Monsieur CHERET intervient en indiquant que les services de l'État lors de ces créations ne consultent pas les services de la Région, aucuns moyens ne sont prévus, c'est le cas pour les élèves en CPGE, la Région fait le maximum afin de prendre à son compte ces effectifs et dépenses supplémentaires.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Sorties pédagogiques**

Monsieur ROUÉ donne lecture du tableau communiqué qui récapitule les différentes sorties prévues sous réserve que les conditions sanitaires permettent ces activités.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

5. Budget 2021

Monsieur ROUÉ présente successivement les points portés par cette rubrique.

➤ **Convention adhésion groupement ACENA 2022**

Ce groupement de services a pour objet la gestion et l'organisation des groupements de commandes de la zone PAU/NAY/OLORON, il regroupe 27 membres, le montant annuel de la cotisation est de 400€.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **Adhésion groupement de commande SDEEG 2023/2025**

Il s'agit d'un renouvellement de cette adhésion, le lycée étant engagé jusqu'au 31/12/2022. Ce groupement comporte 2700 membres actifs. Ce groupement permet l'achat de gaz et d'électricité, le SDEEG maîtrisant de mieux en mieux l'achat de ces énergies afin de nous offrir des tarifs, une assistance et des prestations très intéressantes.

Monsieur RIETSCH indique qu'il a téléphoné à ce groupement afin de se renseigner sur cette proposition afin de connaître la provenance de l'énergie distribuée. Compte tenu des différentes sources d'énergie, une démarche vers un approvisionnement en énergie verte devrait être envisagée, chose qui ne semble pas envisagée par le lycée. Il ne lui a pas été possible d'en savoir plus sur ce groupement qui n'est pas classé suivant les normes environnementales retenues par GREENPEACE.

Monsieur CHERET précise que la Région Nouvelle Aquitaine est également membre de ce groupement, soucieuse de cette transition énergétique via le projet Néo Terra. Le cahier des charges de ce groupement intègre cet aspect d'évolution vers des énergies propres.

VOTE : 16 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION

➤ **Avenant n°1 convention internat CLG PE**

Cet avenant est présenté afin de permettre d'accueillir un nombre plus important de lycéens – lycéennes au sein de l'internat du collège Pierre Emmanuel sur la période 2021/2023. Actuellement, 10 élèves du lycée Louis Barthou – essentiellement des filles – bénéficient de cet hébergement.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

➤ **DBM pour information**

Deux subventions émanant du Rectorat – budget État – ont été attribuées au lycée afin de remboursement des frais de déplacement des élèves d'un montant de 69€ et 39€, affectées au domaine vie de l'élève – VE.

Deux subventions émanant de la Région – budget Région – ont été attribuées au lycée afin de remboursement d'achats complémentaires de manuels scolaires pour un montant de 200.70€ et 384.74€.

➤ **DBM pour vote**

- Admission en non-valeur frais scolaires pour un montant de 402.42€

Il s'agit de créances pour lesquelles les familles ne sont pas solvables.

- Prélèvement sur fonds propres pour un montant de 1083.05€

Il convient d'assumer les frais d'intervention sur un four en cuisine.

VOTE : 17 A L'UNANIMITE

6. Compte Financier 2020

Monsieur ROUÉ procède à la présentation du compte financier 2020 à l'aide d'un PowerPoint diffusé à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le compte financier retrace l'ensemble de l'activité de l'année civile passée, tout d'abord via une analyse budgétaire, puis du point de vue comptable.

2020 a été un exercice exceptionnel compte tenu de la baisse importante des recettes, due au contexte sanitaire (fermeture du service de restauration, annulation de toutes les sorties et voyages,...), mais aussi exceptionnel compte tenu de l'important soutien financier de la Région. Il est à remarquer :

- une baisse globale de 20 % du volume des dépenses et de 18 % du volume des recettes (comparaison 2020/2019),
- une baisse de 39 % du volume budgétaire du service Restauration (SRH) initialement prévu,
- une baisse de 89 % des activités liées aux sorties et voyages (service AP),
- une baisse de 39% de la contribution SRH au budget de fonctionnement (service ALO),
- seuls les services Vie de l'élève (VE) et Bourses nationales (SBN) ont une activité budgétaire en hausse. Les aides apportées aux familles ont été importantes en 2020 et le nombre de boursiers est en augmentation.

Monsieur BOURDAT remarque que la courbe des subventions accordées par l'État est en hausse à partir de 2018.

Monsieur ROUÉ précise que cela est dû à l'intégration de la paie des AED au budget de l'établissement.

Monsieur CHERET réagit et souligne qu'afin de connaître le financement nécessaire à une année scolaire d'un élève, il faudrait intégrer tous les coûts – salaires des personnels de l'État, de la Région - estimés à 5 600€ pour un élève de lycée actuellement.

Monsieur ROUÉ poursuit la présentation avec la comparaison des années 2019 et 2020.

Monsieur BOURDAT quitte la séance à 19 heures 55.

Constat :

Le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2020 est EXCEDENTAIRE de 54516.52 €.

Le fonds de roulement s'élève à la fin de l'exercice 2020 à 171 834.02€, soit 167 755 € de moyens réellement disponibles (FDR-montant des stocks)

L'excédent budgétaire constaté au 31.12.2020 permet à l'établissement d'améliorer sa santé financière. Son fonds de roulement retrouve un niveau relativement satisfaisant. Le soutien de la collectivité a été très important pour faire face à une situation complexe mêlant chute des recettes de fonctionnement et niveau de dépenses élevé.

Même si les travaux effectués par la collectivité améliorent progressivement l'état structurel de l'établissement, le lycée doit prendre à sa charge l'entretien du bâti et le maintien en fonctionnement d'installations techniques anciennes et usagées. Ainsi, malgré les fortes perturbations de fonctionnement rencontrées 2020, la part liée à l'entretien et aux contrats de maintenance dans ses charges obligatoires a encore été lourde.

Enjeux et perspectives :

Le montant des dépenses incompressibles doit faire l'objet d'une attention particulière. Face à une nouvelle baisse prévisible des moyens, il faut rester vigilants face à la consommation énergétique, au coût des contrats et à la dépendance du lycée vis-à-vis des prestataires extérieurs.

Si l'optimisation des coûts de fonctionnement est nécessaire, la recherche de financements extérieurs et de partenariats est également un autre levier de gestion.

Elle permettrait de diversifier les sources de financement et de limiter les baisses prévisibles de ressources de l'établissement.

La marge de manœuvre reste fragile. L'exercice 2021 s'annonce difficile et le soutien régional ne sera pas nécessairement du même niveau. Un usage très prudent du fonds de roulement est préconisé.

Le conseil d'administration arrête sans réserves le compte financier 2020 à la somme de
1 917 722.91€ pour les dépenses de l'établissement
1 971 874.43€ pour les recettes de l'établissement.

VOTE : 16 A L'UNANIMITE

Le conseil d'administration ayant connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice qui vient de se clôturer statue sur l'affectation du résultat + 54 516.52€ et décide de l'affecter en augmentation du compte 10681 – fonds de réserves unique.

VOTE : 16 A L'UNANIMITE

7. Questions diverses

QUESTIONS COMMUNES FCPE+PEEP

1/ Au mois de novembre 2020, vous nous informiez que l'accès internet et la bande passante du lycée étaient limités. Une augmentation du débit était annoncée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la fin du mois de janvier 2021. Cette annonce s'est-elle concrétisée ?

- Débit internet

Il avait été indiqué que le débit Internet devait être augmenté : entre fin janvier et février, les travaux ont bien été réalisés. Les difficultés de connexion sont essentiellement sur des applications nationales et indépendantes du débit du lycée. Pour l'instant, il n'y a pas de difficultés sur la bande passante.

2/ Est-il prévu un budget (dotation de la région, ...) pour l'équipement des salles de cours afin de faciliter le travail en mode hybride (tenue d'un cours à la fois en présentiel et en distanciel) pour pallier aux différentes situations liées à la crise sanitaire, notamment les cas contacts ?

- Une demande d'équipement a été formulée par le lycée lors de la campagne prévue à cet effet par la Région : 30 000€ ont été demandés pour du mobilier et 15 000€ pour des classes modulables.

3/ Le lycée envisage-t-il des outils de visioconférence autres que les classe CNED et Lycée Connecté pour assurer les cours à distance ?

- Il n'est pas envisagé d'utiliser d'autres plateformes que celles mises à disposition par l'Éducation Nationale, le CNED ou la Région. Il convient de privilégier les canaux officiels, même si cela ne fonctionne pas très bien.

4/ Concernant la semaine d'orientation (semaine du 25 mars), quelle fut la démarche de l'établissement pour le choix des intervenants ? Nous avons pu constater que beaucoup d'établissements privés étaient présents alors que des formations équivalentes dans le public ou dans le privé plus proches géographiquement ne l'étaient pas. Notamment pour les écoles d'ingénieur informatique, 2 écoles privées de Toulouse participaient à l'événement alors que le Cytech (EISTI), école d'ingénieur publique située à Pau avec un recrutement post bac ou le CESI (cycle ingénieur, école privée située à Pau) n'étaient pas présentés.

- Il n'y a pas d'appel à candidature, les structures sollicitent le lycée, les interventions étant ensuite programmées sur la semaine suivant les disponibilités de chacun.

AUTRES QUESTIONS FCPE

5/ Il nous a été remonté un problème de défaut de notes en espagnol (il semble que des évaluations avec notes n'aient pas été reportées par l'enseignante sur Pronote ?). Avez-vous eu connaissance de ce problème, et comment avez-vous pu le régler ? Quelles sont les conséquences pour les élèves de Terminale sur leur évaluation en contrôle continu et sur leur processus d'orientation Parcoursup ?

- Espagnol

Une enseignante n'a saisi aucune note pour ses élèves, et elle est maintenant en arrêt de travail.

Une note aurait été donnée en classe aux élèves, le lycée n'en dispose pas. Le rectorat ainsi que l'IPR d'espagnol ont été contactés, pas de solution dans l'immédiat. Aucune note n'est effectivement portée sur le bulletin scolaire.

6/ Les parents ont apprécié de recevoir, pendant la semaine distancielle juste avant les vacances de printemps, l'appel d'un AED souhaitant savoir si la famille rencontrait des problèmes d'équipement, de connexion. Saluant cette démarche, les représentants FCPE souhaitent savoir comment elle est née, s'il s'agit-il d'une initiative du Lycée, de l'Éducation Nationale, de la Région ?

Ce service a été apprécié par les familles, appel afin d'accompagnement des élèves à la maison.

7/ Les parents souhaitent savoir quelle démarche est conseillée par le lycée lorsque des difficultés apparaissent avec un enseignant qui dépasse manifestement les bornes du respect des élèves et de la classe toute entière. Il semble que l'approche de conciliation amiable ne soit parfois pas suffisante pour des cas déjà signalés lors des conseils de classes.

- Une conciliation est en cours. Il est toujours difficile d'apprécier ce genre de situation, il faut se baser sur des faits, des éléments objectifs.
Une procédure ne peut pas être engagée sur du ressenti.

Monsieur ROTTIER donne lecture des différentes questions qui ont été déposées et apporte les réponses au fur et à mesure.

Questions des représentants des personnels ATTE / ATSS

Dotation en postes personnels ATTE – Région Nouvelle Aquitaine.

- Lors du conseil d'administration du 02 février 2021, les représentants des personnels ATTE et ATSS ont fait part de leurs inquiétudes quant à la dotation en poste ATTE au cours de l'année scolaire 2020/2021, perte en heures de travail due à l'occupation des postes par des agents contractuels et travail à temps partiel de deux agents en cours d'année. L'administration du lycée a également alerté les instances du conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, un agent contractuel a été attribué, à titre tout à fait exceptionnel, pour le service de restauration jusqu'au 30 juin 2021. Nous tenons à remercier la Région pour cet appui.

En ce qui concerne La demande de maintien du poste de cuisinier prévu en suppression au 01/09/2021, nous n'avons pas de nouvelle à ce jour : qu'en est-il ?

- Au 1^{er} septembre 2021, le poste est maintenu à titre provisoire jusqu'au congé de Toussaint : un audit du nombre de repas servis, effectifs réels accueillis au lycée sera effectué afin d'évaluer le maintien ou non du poste qui sera occupé temporairement par un agent contractuel.

Poste entretien espaces verts : un poste spécifique pour l'entretien des espaces verts était dédié dans la dotation du lycée, ce jusqu'au départ à la retraite du titulaire le 01/09/2017 - suppression du poste.

- Alors que la surface des espaces verts augmente compte tenu des travaux financés par la Région Nouvelle Aquitaine, ces aménagements paysagés sont appréciés par l'ensemble de la communauté éducative, il semblerait opportun de prévoir un poste spécifique Espaces Verts, entretien actuellement assumé par l'équipe de maintenance (3 agents) renforcé par un agent du service général.
- Monsieur CHÉRET explique que le lycée était sans doute sur doté, il y a une dizaine d'année, l'outil de dotation a permis de rééquilibrer la répartition des postes entre les établissements de centre-ville et les établissements ruraux.
- Madame ERTAURAN-VÉRITÉ souligne que nous sommes arrivés à la limite des suppressions au lycée Louis Barthou, il ne faudrait pas mettre en difficultés l'équipe d'agents qui sont tous très volontaires.

Dotation en postes personnels ATSS.

- Une augmentation de près de 100 élèves est attendue à la rentrée 2021 : 1 classe de 2nde et 1 classe de 1^{re}e en plus, ainsi que 2 groupes d'étudiants en licence PPPE.

Quels moyens administratifs supplémentaires, les services du Rectorat ont-ils prévus ?

- En effet, un déficit de 0.46 ETP est constaté depuis la dernière cotation (de quelle année date cette cotation ?), compte tenu de l'augmentation d'effectif d'élèves, la charge de travail des différents services va sans doute être alourdie.
- Monsieur ROTTIER indique que des demandes de postes ont été formulées auprès du Rectorat tant en service administratif que pour la vie scolaire.

Protection des personnels – dégradation des locaux.

- En cette période particulière de crise sanitaire, anxiogène pour tous, nous avons constaté une recrudescence de propos vindicatifs par téléphone ou par messenger, les personnels devant garder leur réserve et ne pas surenchérir.

Quel soutien l'administration propose-t-elle aux agents ? Comment aborder ces situations auxquelles nous ne sommes pas préparés ?

- Avant le 6 avril, de nombreuses dégradations ont été perpétrées dans les locaux (cloisons de couloir enfoncées) et sanitaires (dévidoirs papier WC démontés, papier WC déroulé, mouillé, donc inutilisable...), quelles mesures prendre afin de limiter ce vandalisme ?

Monsieur ROTTIER indique que le phénomène de dégradation est constaté au niveau de tous les établissements.

Questions diverses BPE

1/ le lycée envisage-t-il d'organiser des sessions ASSR2 pour les classes de 2nde ?

- Les épreuves ont lieu le mercredi 5 mai.

2/ quelles réponses à destination des parents d'élèves inquiets quant au retard pris dans les apprentissages et à la démotivation/démobilisation massive des enfants liés à la crise sanitaire?

- l'accompagnement est le souci des équipes éducatives, les AED mènent une assistance téléphonique.

3/ Est-ce que l'orientation des projecteurs périphériques à l'intérieur de la salle de restauration a été corrigée afin de ne plus éblouir ses usagers ?

- Pas d'information, ni connaissance du souci.

Les questions qui suivent ont déjà été posées, mais comme je n'ai pas vu passer les réponses, dans le doute, les re voici :

1/ l'absence vraiment problématique de notes en espagnol : la saisie des vœux est terminée sur Parcoursup, les bulletins vont être téléversés par le lycée : pouvons-nous éviter que nos enfants soient pénalisés par l'absence de notes en LV2 ?

/

2/ la relation entre M. Biratelle et ses élèves semble compliquée, plusieurs jeunes témoignent de leur malaise en cours. **(Sauf erreur de notre part, il s'agit là d'un marronnier. Est-ce que l'éducation nationale peut ne pas jouer la grande muette et apporter une vraie réponse afin que cette situation évolue positivement ?)**

/

3/ une préparation à l'épreuve du Grand Oral est-elle prévue par le lycée ? Un bac blanc sera-t-il organisé dans les prochaines semaines ?

- **Préparation au bac et grand oral** – jusqu'en mars, les élèves sont préparés aux épreuves écrites. A partir du mois de mars, la préparation porte sur le grand oral en enseignements de spécialité, et en français.
- Les épreuves du bac blanc écrit sont prévues le 12 et 19 mai, le calendrier est publié sur le site du lycée.

La séance est levée à 21h05.